

Organisateur de l'activité

- **Nom**
Osez le Féminisme 31, La Maison de l'initiative, Artémisia, le CIDFF 31 et fédération régionale des CIDFF, Egalitère.
- **Prénom**
Personne référente : Charlotte COHADON, Osez le féminisme ! 31
- **Adresse**
11 chemin du Sang du Serp, 31 200 TOULOUSE
- **Raison sociale**
Osez le féminisme ! 31

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
« L'Europe et les femmes : qu'est-ce que l'Europe a apporté aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ? »
- **Description de l'activité**
Un constat s'impose aujourd'hui : les citoyens et citoyennes européennes connaissent peu, voire ignorent, les actions concrètes menées par l'Europe en faveur de l'égalité femmes-hommes. C'est en réaction à ce constat que la thématique « L'Europe et les femmes » a été choisie pour cette rencontre citoyenne européenne, conduisant ainsi à mettre la lumière sur les mesures prises par le passé par l'UE et sur son champ de ses compétences dans ce domaine. Replacer le rôle de l'Europe en matière d'égalité femmes-hommes permet d'apprécier les nombreuses avancées obtenues à cette échelle, de souligner les initiatives prises par la France en parallèle et d'envisager les perspectives européennes et françaises futures en matière d'égalité femmes-hommes et de droits des femmes.
Sous le marrainage de Mme Martine MARTINEL, la rencontre a débuté avec une rapide introduction rappelant la genèse et l'ambition des rencontres citoyennes européennes ainsi que l'importance et la pertinence de la thématique choisie.
Le déroulement de cette rencontre citoyenne a combiné deux formats :
le forum citoyen (avec ses séquences de dialogue thématiques et interactives centrées sur l'identification des défis et des solutions, et le partage des idées) ;
l'atelier collaboratif (avec sa restitution des idées, des propositions et des conclusions des participant.es via des cartes/post-it).
L'association de ces deux formats a permis un exercice plus libre de la parole, des

échanges riches et cadrés ainsi qu'un partage de connaissances particulièrement éclairant pour les débats.

Initialement, deux thématiques ont été privilégiées, lors d'une réunion préparatoire avec les organisateur.rices de la rencontre, afin de structurer les séquences de dialogue : Santé / Égalité professionnelle.

Dans un premier temps, les participant.es ont été invité.es à débattre autour de la thématique « Santé », ce qui a permis d'aborder la question de l'accès à l'IVG et de la contraception, la formation des professionnel.les de santé ainsi que les programmes de recherche médicale.

Dans un second temps, le débat a porté sur l'égalité professionnelle, et plus précisément, sur les écarts de rémunération, les nombreux facteurs contribuant à instaurer et cimenter le « plafond de verre », et l'entrepreneuriat des femmes.

Chaque participant.e avait à sa disposition des post-it qui lui permettait de noter une idée ou une proposition et se déplacer ensuite afin de placer ce post-it sur des supports accrochés au mur, assurant ainsi une meilleure visibilité sur l'évolution du débat et facilitant le travail de restitution et de conclusion.

- **Date et heure**

Le 22 octobre 2018 - 18h-20h

- **Lieu**

Lab'Oïkos (laboratoire d'innovation sociale), 32 rue Riquet à Toulouse

- **Nombre de participants**

17

- **Catégories de publics présents**

16 femmes, 1 homme, associations, coopérative, étudiantes, élues et membres des services de l'État

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**

Marraine de l'événement : Martine MARTINEL, ex-députée de la 4^e circonscription de la Haute-Garonne

Animation du débat : Charlotte COHADON (Osez le féminisme ! 31)

Retours d'expérience européenne : Claire BARUCH, « 100 mirrors » (cf. plaquette)

Expertise technique européenne : Fabien PICHON, chargé de mission « Affaires européennes et internationales » au SGAR d'Occitanie

Expertise technique droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes : Catherine HUGONET, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Par ailleurs, les participantes ont toutes apporté des éléments de questionnements et/ou de réponses, des propositions... (cf. feuille d'émargement)

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

- « Santé »

- Accès à l'avortement

- Accès à la contraception

- Formation du corps médical

- Programmes de recherche médicale genrées

- « Égalité professionnelle »

- Congé parental

- Développement et démocratisation des moyens de garde, notamment dans le secteur de la création d'entreprise

- Promotion de l'entrepreneuriat des femmes

- La persistance et la solidité du « plafond de verre » pour les femmes

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

- Questions

- L'accès à l'IVG est-il facile partout en Europe ?

- Comment ouvrir (dans les pays qui l'interdisent ou en restreignent l'accès) ou protéger ce droit (dans les pays le reconnaissant mais où il est régulièrement remis en question) ?

- Quels sont les obstacles à une meilleure connaissance et reconnaissance des problématiques liées à la santé des femmes ?

- Attentes

- Le droit à l'avortement pour toutes les femmes européennes

- Une meilleure prise en compte de la santé des femmes (par exemple dans le cas de l'endométriose, des problèmes cardiaques et vasculaires sous-diagnostiqués chez les femmes, etc.)

- Problèmes soulevés

- La méconnaissance des institutions et des organes européens dédiés ou agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes est un frein, car les citoyen.nes européen.nes ne sont pas en mesure de les identifier, de les solliciter et de relayer leurs travaux.

- Le champ de la santé n'étant pas une compétence de l'Union Européenne, qui intervient seulement en appui aux pays membres sur cette question-là, le droit à l'avortement n'est pas reconnu dans toute l'Europe et est fortement menacé par des législations très restrictives.

- Même lorsque des lois nationales ont été promulguées en matière de santé des femmes, elles ne sont pas toujours connues et respectées par les professionnel.les de santé.

- **Pistes de proposition formulées**

- Synthèse de l'activité

Thèmes évoqués (par ordre décroissant d'importance dans le débat) :

« Santé »

- Accès à l'avortement
 - Accès à la contraception
 - Formation du corps médical
 - Programmes de recherche médicale genrés
- « Égalité professionnelle »
- Congé parental
 - Développement et démocratisation des moyens de garde, notamment dans le secteur de la création d'entreprise
 - Promotion de l'entrepreneuriat des femmes
 - La persistance et la solidité du « plafond de verre » pour les femmes

Questions/Attentes/problèmes soulevés :

Questions

- L'accès à l'IVG est-il facile partout en Europe ?
- Comment ouvrir (dans les pays qui l'interdisent ou en restreignent l'accès) ou protéger ce droit (dans les pays le reconnaissant mais où il est régulièrement remis en question) ?
- Quels sont les obstacles à une meilleure connaissance et reconnaissance des problématiques liées à la santé des femmes ?

Attentes

- Le droit à l'avortement pour toutes les femmes européennes
- Une meilleure prise en compte de la santé des femmes (par exemple dans le cas de l'endométriose, des problèmes cardiaques et vasculaires sous-diagnostiqués chez les femmes, etc.)

Problèmes soulevés

- La méconnaissance des institutions et des organes européens dédiés ou agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes est un frein, car les citoyen.nes européens ne sont pas en mesure de les identifier, de les solliciter et de relayer leurs travaux.
- Le champ de la santé n'étant pas une compétence de l'Union Européenne, qui intervient seulement en appui aux pays membres sur cette question-là, le droit à l'avortement n'est pas reconnu dans toute l'Europe et est fortement menacé par des législations très restrictives.
- Même lorsque des lois nationales ont été promulguées en matière de santé des femmes, elles ne sont pas toujours connues et respectées par les professionnel.les de santé.

Pistes de proposition formulées :

Santé

IVG

- Harmoniser le droit à l'IVG dans tous les États membres en se basant sur le plus favorable ;
- Uniformiser l'accès à l'IVG pour toutes sans restriction ;
- Rappeler la loi sur l'IVG en France (suppression du délai de réflexion, adoption du délit d'entrave à l'IVG, obligation de ré-orienter la patiente vers un confrère ou une consœur lorsque la clause de conscience est invoquée, autorisation pour les plannings familiaux et les infirmier.es de délivrer des pilules abortives) dans les formations des professionnel.les de santé et dans les plannings familiaux, et mettre en place un

contrôle pour vérifier que les formations dispensées sont bien à jour ;

– Supprimer la clause de conscience spécifique à l'IVG qui existe en France (« Un médecin ou une sage-femme n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de grossesse, mais il doit informer, sans délai, l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom de praticiens ou de sages-femmes susceptibles de réaliser cette intervention selon les modalités prévues à l'article L. 2212-2.

Aucune sage-femme, aucun infirmier ou infirmière, aucun auxiliaire médical, quel qu'il soit, n'est tenu de concourir à une interruption de grossesse. » Article L2212-8 du Code de la santé publique) via la réglementation européenne ;

– Faire évoluer les traités régissant le fonctionnement de l'Union Européenne afin que la santé soit intégrée aux sujets prioritaires traités par l'Union Européenne et que l'avortement puisse devenir un droit fondamental ;

– Instaurer un standard réglementaire et/ou législatif européen à tous les États membres de l'Union Européenne au sujet de l'IVG.

Contraception

– Intégrer les méthodes de contraception « naturelles » ou non chimiques dans les programmes de sensibilisation à destination de la population et dans la formation des professionnel.les de santé ;

Éducation et formation

– Intégrer et développer des cours d'éducation sexuelle au parcours scolaire dès le plus jeune âge ;

– Former les professionnel.les de santé afin que leurs pratiques professionnelles ne soient plus influencées pas les stéréotypes de sexe et qu'ils et elles soient davantage informé.es des questions liées à la santé des femmes (mécanismes d'incitation au titre des programmes de formation qui relèvent de la compétence de l'Union Européenne).

Recherche

– Flécher les crédits sur les programmes de recherche, visant la santé des femmes ;

– Remettre concrètement en place le gender-budgeting (résolution adoptée par le Parlement Européen le 3 juillet 2003) ;

– Créer des Observatoires européens pour étudier les écarts genrés concernant la santé ;

– Renforcer l'incitation aux programmes de recherche sur la santé des femmes (Horizon Europe).

Égalité professionnelle

Entrepreneuriat des femmes

– Développer l'aide financière pour prendre en charge le coût de garde dans la création d'entreprise par des femmes : au moment du financement, considérer le coût de la garde et les autres coûts liés à la condition d'entrepreneur.e comme des coûts de production ;

– Rendre éligible les surcoûts de garde d'enfants dans le cadre de l'entrepreneuriat des femmes (en priorisant notamment les familles monoparentales) ;

– Solliciter la Banque Européenne d'Investissement afin d'inciter au développement de fonds de soutien aux projets d'entreprise de femmes (« Foster Europe »).

Respect de la législation en vigueur autour de l'égalité professionnelle

– Mettre en place des sanctions financières à la suite de contrôles constatant un non-respect des règles en termes d'égalité femmes-hommes.

Congé parental

– Afin de lever l'obstacle de l'indemnisation du congé parental, l'Europe pourrait élever le montant de cette indemnisation.

Développement de projets européens en faveur de l'égalité femmes-hommes
– Mieux faire connaître les appels à projet à dimension européenne ;
– Développer une assistance technique pour les structures qui montent des projets européens ;
– Faire connaître l'Agence Nationale Erasmus et la plateforme qui y est rattachée (PENELOPE +).

Général : l'Europe et les femmes
– Solliciter les Centres d'informations Europe Direct) afin de partager et diffuser les bonnes pratiques en termes d'égalité femmes-hommes.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

Le Lab'Oïkos

Le choix du lieu, le Lab'Oïkos qui est un laboratoire d'innovation sociale, a favorisé un climat propice aux échanges et à la créativité.

Verbatim

« Il est urgent et nécessaire de consolider cet acquis que représente le droit à l'avortement. »

« En 2018, la santé des femmes n'est toujours pas traitée au même titre que celle des hommes. »

« Les actions positives à destination des femmes sont des leviers pour faire avancer l'égalité femmes-hommes. »